

CABINET DU MINISTRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DU BUDGET
ET DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DU SUIVI ET DE LA
RÉGULATION DE L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE

N° 10287 / MEF / DSREB / DGBFIP / DSREB / CE2



DECISION

Portant Mise à Disposition de Crédits
Le Ministre de l'Économie et des
Finances

Vu la Constitution ;

Vu la loi organique n°020/2014 du 21 mai 2015, relative aux lois de finances et à l'exécution du budget;

VISA

Vu la loi n°014/2019 du 22 janvier 2020 déterminant les ressources et les charges de l'État, pour l'année 2020 ;

Vu le décret n° 0327/PR/MBCFPF du 28 février 2013 portant attributions et organisation du Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 0058/PR/MBCP du 16 janvier 2015 portant création et organisation de la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques ;

Vu le décret n°0094/PR/MBCP du 08 février 2016, portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique ;

DGBFIP

Vu le décret n° 00257/PR du 02 décembre 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 00258/PR/PM du 02 décembre 2019 fixant la composition du Gouvernement de la République ;

Vu le décret n° 00026/PR/MEF du 18 mars 2020 portant réorganisation de la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques ;

Vu la requête n° 0762-20/MTCPMEI/CAB-M en date du 04 Mai 2020 ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er}: Est autorisé le mandatement de la somme de **Trente-Un millions Trois Cent Quatre Vingt Dix Sept Mille Neuf Cent Quatre Vingt-huit (31.397.988) francs**, au profit du Ministère de la Défense Nationale, au titre de la prise en charge des dépenses liées à la fabrication des masques de protection pour les Forces de Défense et de Sécurité.